

Note d'unité

RDS - Service Transport Location [STL]

Décision du 31 juillet 2020

**Décision n° RDS NU_2020_35 du 31 juillet 2020
portant délégation de signature du responsable du Service Transport Location [STL]
à des agents de l'unité**

Le responsable du STL,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_98 consentie le 24 juillet 2020 au responsable du STL par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Cécile HOUIVET, responsable production, ou à
- Mme Margaux BOUBEE DE GRAMONT, responsable commercial, ou à
- M. Brice JANNIN, responsable développement,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité du STL et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.

Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

Grégory DELANNES

Responsable du Service Transport Location